

Robert BAILLY

## HISTOIRE D'UN VIEUX DOMAINE PONTETIEN ROBERTY

Pour de nombreux vauclusiens Roberty évoque surtout l'hippodrome de ce nom où, chaque année pour Pentecôte, et depuis plus d'un siècle, se déroulent des courses fort connues en Provence.

Mais Roberty c'est d'abord un domaine dont les origines remontent à plus de quatre siècles.

C'est à son histoire, pratiquement inconnue jusqu'à ce jour, que nous allons nous attacher.

A notre connaissance, la première mention du futur domaine remonte au 21 mars 1578.

Ce jour-là Jean Lappi, fils de feu Jean Lappi, reconnaît tenir une terre du chapitre métropolitain d'Avignon.

Ce pré de 65 éminées environ (un peu plus de 5 hectares) qu'il a hérité de son père est *assis au terroir d'Avignon, à la Garrigue, confrontant de long en long la Sorgue, d'autre part le grand pré du moulin Paradou appartenant à M. Melchior de Galléans, seigneur des Issarts, d'autre le pré et tènement de la grange dudit reconnaissant et encore d'autre le pré dudit seigneur des Issarts appelé Cassagne.*

Jean Lappi I a eu trois fils: Jean, héritier de la terre ci-dessus, Pierre, peut-être acquéreur de la part de son frère Jullio (1).

Jean Lappi II, paraît-il capitaine, n'eut qu'une fille de son mariage: Catherine, qui épousa Joseph Roberty auquel elle apporta la grange et le pré en dot, hérités de son père.

Le 17 juillet 1620 Joseph Roberty, en tant que *mary et maître des biens dotaux de damoiselle Catherine de Lappi*, reconnaît cette fameuse propriété pour laquelle il verse chaque année au chapitre métropolitain à *la Saint-Michel archange, une rente perpétuelle de 9 sous tournois.* (autrement dit un loyer) (2).



# Testament Olographe & Implicite D'Antoine Joseph Roberty D. D.

Je Antoine Joseph Roberty Docteur aux Droits citoyens de la  
 Ville d'Avignon sousigné sain de corps et d'esprit par la grace  
 de Dieu quoy que âgé de quatre vingt Ans: considérant que ma  
 Mort est prochaine et son heure incertaine, ay voulu à cette  
 cause disposer de tous mes biens pour éviter les différends qui  
 pourroient se former à mon décès, à occasion de ma succession  
 de mon bon gré, pure, franche, et bonne volonté j'ay fait, écrit  
 de ma propre main, et ordonné mon dernier et valable testament  
 implicite contenant la disposition de mes dernières volontés  
 en la forme suivante.

L'an Mil sept cent soixante un et le dixième du Mois de Juillet  
 Je soussigné testateur m'étant mis à la présence de Dieu j'ay  
 invoqué son saint Nom, j'ay fait le signe de la Croix en disant  
 In Nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti. Amen. Et j'ay de plus  
 remercié de tous ses bienfaits et graces que le Seigneur m'a fait,  
 et de tous ses Dangers, dont il m'a délivré, Je prie sa Majesté infinie  
 de me pardonner tous mes pechés, de me sa confiance en sa  
 grande Miséricorde, et de reconnaître mon amé au Père qui s'a  
 crée, au Fils qui s'a racheté, et au saint Esprit qui s'a sanctifié.  
 Je supplie très humblement ces trois adorables personnes de  
 m'accorder la grace finale et le paradis, et me conservant indigne  
 d'une telle faveur. Je m'adresse à la sainte Vierge Marie Mère de  
 Dieu conceit sans peché originel, et je la supplie de m'obtenir sa  
 grace d'une sainte Mort, de recommander mon saint Ange gardien et tous  
 les soins qu'il a eus de moy, et je le prie de me protéger à présent et  
 surtout à ce dernier moment de ma vie qui doit valider de mon sort  
 éternel. J'invoque, saint Antoine et saint Joseph mes chers patrons:  
 afin qu'ils m'assistent par leurs Mérites que je ne puis obtenir  
 par moi-même, de m'adresser enfin à tous les Anges et à tous les saints  
 et saintes du Paradis afin que par leurs suffrages ils me procurent  
 une place parmi eux dans le séjour de la gloire éternelle.

Je choisis ma sépulture dans l'église de St. Révérent, pres des Grands  
 Carmes et dans le caveau de ma famille, mon exécuteur et ay après  
 nommé pour l'attention de ma dernière volonté, qu'après les visages qu'il  
 Meurt, et de faire célébrer une grande Messe de Requiem mon corps  
 présent dans l'Église par les Fr. de St. Vincent, auxquels j'ay légué  
 et lequel la somme de trente six livres soy payés une fois seulement  
 pour la rétribution de cette Messe, pour la soucier, et l'accompagner  
 ment, de les prier de se souvenir de cette petite somme. *Proximus.*  
 A vingt un. J'appose de ma main et de mon sceul.

Antoine Roberty testateur

Première page du testament de Antoine Joseph Roberty  
(Arch. Dép. de Vse - fonds Vincenti - vol. II 86).

En septembre 1673 Joseph François Roberty développe notablement le *claux* appelé de *Lapis* en achetant une terre de François de Galléans, marquis des Issarts, située au sud des terres parentales et qui n'a pas moins de 6 saumées 3 éminées de superficie, soit approximativement 4 hectares (3).

Le domaine couvre alors près de 10 hectares ce qui n'est pas déjà très courant à l'époque.

Charles Roberty en fait reconnaissance le 23 janvier 1692.

En 1705, la grange appartient à noble Antoine Joseph Roberty (4) lequel, selon l'usage, en mars 1747, et en tant qu'héritier de son père Charles, la reconnaît au chapitre métropolitain auquel il verse également une rente annuelle de 12 sols tournois accompagnés d'une même somme pour les espaliers (vannes d'arrosage sur la Sorgue).

On sait que le jardin est enclos de murailles (5).

Antoine Joseph Roberty décède chez lui, dans la maison qu'il habitait place du Palais et que nous regrettons de n'avoir pu situer.

Le notaire procède aussitôt à l'ouverture de son testament, déposé en son étude le 21 juillet 1761 et dont il avait tenu à ce que le contenu demeurât secret et cacheté. (6).

Ce testament comprend six feuillets écrits de la main du *de cujus*, en caractères qui surprennent par leur régularité, et dans lequel il demande d'être inhumé dans le tombeau que sa famille possède en l'église des Grands Carmes.

Vient ensuite l'énumération des legs prévus à l'intention de ses proches ou oeuvres charitables, par exemple une pension annuelle et perpétuelle de trois livres aux pauvres honteux (malades). Il donne quatre-vingt dix livres à l'une de ses servantes et soixante à l'autre... au rentier de sa grange cent livres, à sa cousine Mademoiselle de Monery de Plantade, un diamant de cent livres, (env. 3300 frs de 1985), à son cousin Antoine de Monery, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Sainte-Madeleine, un calice d'argent d'une valeur de 300 livres (environ 9900 frs de 1985).

Enfin il institue pour héritier universel et pour le tout, noble et illustre personne messire Antoine Augustin de Monery, son cher cousin et filleul, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, lieutenant du roy de la ville de Grenoble, ancien major du régiment d'Orléans.

Entré en possession de cet héritage, Monery s'intéresse surtout à développer son environnement par l'achat de diverses terres.

En février 1770 c'est une vigne-verger de 4 éminées, en mars une autre

de 17 éminées 16 cosses, en mai encore une de 2 salmées, en juin une terre herme de 7 éminées; en février 1771 encore une vigne-verger de 8 éminées, sans compter d'autres parcelles aux clos de Périgord, Camprambaud, Paradou (7).

Arrêtons là cette liste d'achats qui est loin d'être exhaustive, mais a l'avantage de démontrer que Monery était financièrement très à l'aise pour se permettre d'aussi nombreuses acquisitions, et par cela même oeuvrer pour la postérité à laquelle il a légué en quelque sorte l'un de ces bastions de la nature si nécessaires à l'homme.

Le 11 septembre 1792 Geneviève Gonne, ou Goune, veuve d'Antoine Augustin Monery, son héritière, vend le domaine à Antoine Louis Henri de Polier (8).

Celui-ci l'achète 116.000 livres (près de 4 millions de francs 1985), plus 12.000 livres d'épingles, pots de vin pour prix des meubles, bestiaux, fumier et de la paille.

La vendeuse se réserve toutefois la récolte du vin *actuellement pendante*, car effectivement on approche de la vendange, la rente des prés à courir jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre), le boeuf et la vache qu'elle a achetés (9).

Précisons que Roberty, qui couvrait 10 hectares vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle s'étale, grâce aux achats effectués par Monery, sur plus de 73 hectares.

Avec Antoine Polier, la propriété accueille un personnage hors du commun.

Né à Lausanne en 1741, et après de solides études de mathématiques il décide, tenté par l'aventure, d'aller retrouver son oncle, major général de l'armée des Indes. En arrivant sur place il apprend qu'il a été tué en combattant.

Il entre alors à la Compagnie des Indes où sa nationalité suisse lui vaut d'être brimé par les Britanniques, si bien qu'il rejoint l'empereur mogol Shah Allow qui lui donne le commandement d'une armée de 7.000 hommes.

A la suite d'un complot de cour qui ne le concerne pas, Polier, prudent, retourne à la Compagnie des Indes.

Plus au calme, il en profite pour étudier la religion, l'histoire et les langues de l'Inde et plus particulièrement de *Mahābhārata*, c'est à dire la Grande (geste) des *Bhārāta*, qui sera publié en 1809 par l'une de ses cousines sous le titre: *La Mythologie des Indous* (sic) (10).

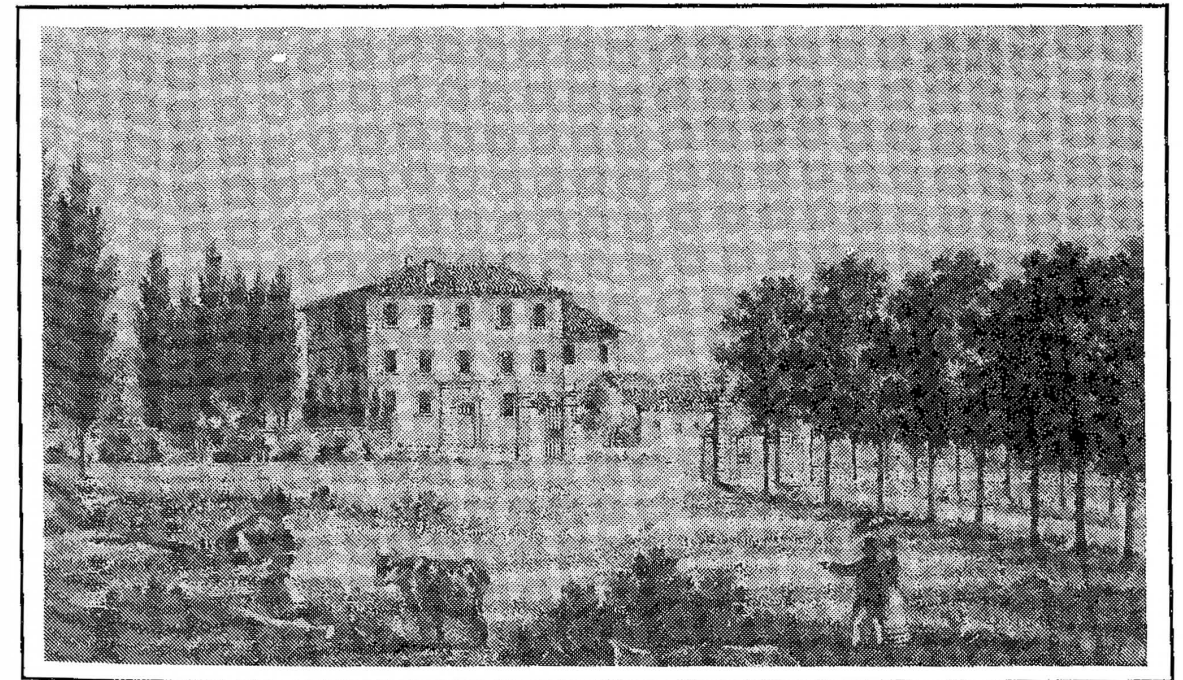
D'après la notice biographique écrite par sa cousine et que reproduit Georges Dumézil (11), il entretient un harem et mène grand train, entouré d'esclaves.

En 1789, avec le grade de colonel, il revient en Europe où il acquiert une propriété dans les environs de Lausanne pour y installer les enfants de ses favorites, celles-ci, et sa cousine chanoinesse.

C'est alors qu'amoureux d'une jeune femme, il se convertit à la monogamie, la cinquantaine passée...

Si certaines des affirmations ci-dessus permettent d'être quelque peu dubitatif, ce qu'il y a de sûr c'est qu'il épouse Anne Rose Louise Van Berschem -ou Van Berkem.

Attiré par le climat provençal il quitte bientôt la Suisse avec son épouse, sa belle-mère et la soeur de celle-ci pour s'établir à Roberty où il installe sa collection de peintures apportées de l'Inde, ses manuscrits arabes, persans et sanscrits, une quarantaine environ.



Roberty aux environs de 1821 et tel qu'il se présentait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Lithographie Jacquemain, conservée au château).

10

On a prétendu que le 18 juillet 1793 Roberty aurait reçu le général Fox qui y aurait établi le quartier général de l'armée du général Carteaux. Paraît-il, Bonaparte alors en mission en Avignon serait venu se mettre à la disposition de ce dernier (12).

Nous n'avons retrouvé aucune mention de cette installation à Roberty. Par contre, les textes sont formels, le 12 août 1793 les fermiers de Fargues sont venus se plaindre pour les dégâts subis par leur pré (24 éminées: près de 3 hectares) pour le campement de l'armée du général Carteaux (13). Ils reçurent 12 livres à titre d'indemnité (396 frs environ de 1985).

Polier, qui s'est fait *naturaliser* en Avignon, reçoit beaucoup; d'ailleurs en pluviose an III (1793) on écrira de lui: *Le citoyen Polier était connu pour son dévouement à la Révolution, tous les représentants du peuple qui ont été dans le Midi ont été témoins de son zèle...*

Sa manière de vivre fait supposer une fortune considérable qui ne manque pas d'attirer les convoitises d'une bande de brigands originaires des communes environnantes.

Il n'est pas nécessaire de raconter ce que fut la tragique journée du 21 pluviose an III (9 février 1795) dont la relation détaillée figure par ailleurs (14).

Rappelons simplement que Roberty fut attaqué, pillé par une douzaine de bandits organisés et que Polier paya de sa vie leur déception de ne point avoir trouvé ses économies dans la cave du château comme ils le croyaient! (15). Interrompue par l'arrivée des secours que des domestiques ayant pu s'échapper étaient allés quérir, la bande s'était enfuie en laissant une part de son butin.

A l'arrivée de la maréchaussée c'était fini, Polier était mort.

Le juge de paix Raynaud qui, vers deux heures du matin, vint constater le décès et dressa le procès-verbal de la découverte du cadavre, abonde de précisions (16):

*Polier gisait dans la cave, étendu de son long sur le pavé, ayant sa main droite sur la poitrine et le bras gauche étendu dans toute sa longueur.*

*Revenant de la ville il était vêtu d'un habit de drap gris, d'un corset blanc de flanelle d'Angleterre (un gilet?), d'un autre de soie blanc, et d'un troisième de drap rouge brodé, ayant une culotte de satin noir, des souliers noirs avec des gances, un fichu noir, de soie, au cou.*

Le juge l'ayant fait *dépouiller*, demanda au citoyen Pamard, officier de santé, d'en faire la visite, autrement dit l'autopsie.

*Il avait une plaie large de plus d'un pouce située à côté et au dessus*

*du mamelon gauche, pénétrant dans la poitrine dans la capacité de laquelle le coeur était blessé, d'où il résulte que cette seule plaie était évidemment mortelle et paraissait avoir été faite avec un tranchant éffilé qui ne pouvait être qu'un sabre; la partie antérieure de la poitrine était atteinte de nombre de blessures, l'épaule droite et toute l'étendue du côté droit étaient criblées de plaies faites par différents coups d'armes à feu, chargées de plomb de tout calibre... parmi ces plaies celle située à l'épaule droite et celle située à la partie antérieure du côté droit de la poitrine étaient également capables de donner la mort si elles n'avaient point été faites après le premier coup, comme il le paraissait par l'état des bords et du voisinage de ces plaies; la partie postérieure de la tête et du cou offraient encore des coups de couteau qui auraient procuré des plaies proportionnées à l'étendue des lames!*

Les auteurs du meurtre étant plus ou moins connus, car on les avait vus se diriger isolément vers Roberty, leur arrestation fut effectuée assez rapidement d'autant que Jean Lebry, le commissaire de la Convention, tenait à donner un exemple.

Sur les douze coupables identifiés, onze furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés, sauf un enfui, le douzième fut envoyé aux fers pour 22 ans (17).

Au moment de ces événements, et pour la seconde fois, Louise Polier était enceinte de plus de six mois, aussi préféra-t-elle, par sécurité, quitter le Pontet pour s'installer en ville, rue de la Croix.

C'est dans cette maison que le Dr Pamard l'accoucha, le 29 prairial an III (17 juin 1795), d'un garçon que l'on prénomma Pierre Amédée Charles Adolphe (18).

A une date indéterminée, peut-être après 1799 (19) et avant 1804, madame Polier regagna la Suisse non sans avoir installé un administrateur pour gérer le domaine, devenu *Rosetti*.

On peut se demander à ce propos si ce nom n'était pas le diminutif du second prénom de la jeune femme d'Henri Polier, celui-ci ayant voulu honorer son épouse, Anne Rose Louise et la consonnance étant minime entre Roberty et Rosetti.

Le temps passe, la propriété, devenue au fil des ans un fardeau, est mise en vente, mais devant l'état de délabrement du château et l'abandon des terres, les offres d'achats restent dérisoires.

C'est seulement en 1809, près de 14 ans après le drame, qu'un bijoutier parisien: Athanase Louis Omont (ou Aumont), offre d'acheter Roberty (rendons lui son nom!) pour 60.000 francs et le mobilier, instruments aratoires etc, pour 5630 frs.

Comme c'est la meilleure offre enregistrée depuis des années, le conseil de famille et les tuteurs des deux fils mineurs d'Henry Polier (20): Maximilien et Pierre, l'acceptent, bien que la somme proposée soit largement en dessous du prix d'achat, pratiquement la moitié moins, d'autant plus que Polier avait modestement agrandi Roberty par l'achat d'une terre de 3500 M2 environ.

L'affaire est conclue le 21 janvier 1809 (21).

Auparavant, les vendeurs avaient demandé au sieur Chainé, leur fondé de pouvoir avignonnais, de vendre la bibliothèque à MM. Laget et Cie d'Avignon, objets d'une offre, et sinon au futur acheteur, au prix minimum de 4.000 frs.

Pour sa part, l'administrateur de Roberty devait faire retour en Suisse des armes, tableaux et instruments de physique et de chimie qui appartenaient au défunt.

Ordres avaient été également donnés pour la vente du vin et des denrées conservées en caves.

Les archives n'ont rien gardé de ces éventuelles tractations.

Les Omont ne restent que très peu de temps à Roberty et le vendent le 29 juin 1812 à Thomas Boniface Roux, négociant à Marseille, pour 114.322frs, ce en quoi ils réalisent une excellente affaire(22).

Au moment de la vente, inventaire du mobilier aux fins de valorisation est dressé. Il permet en même temps de connaître les aménagements intérieurs du château, soit dix-sept pièces: vestibule, grand salon, salle à manger, sept chambres avec cabinet attenant ou non, dont l'une était l'ancienne bibliothèque, grand appartement précédé d'une antichambre (au premier), cuisines, dépendances, vaste grenier, caves etc.

Du mobilier, de classe et de choix, dont on ne peut, par son importance, donner la composition, il est toujours intéressant d'extraire quelques pièces notables:

- Fontaine en étain avec ses deux cuvettes de même, le tout placé dans un pied portatif en noyer,
- Une autre fontaine de pierre filtrante arrondie, à deux robinets, l'un en étain, l'autre en cuivre jaune,
- Table pliante aux pieds en merisier et dessus acajou massif,

- Table en bois peint en gris avec sculpture rechapée en blanc, au dessus de marbre Bardille (23),
- Une paire de grands flambeaux en cristal taillé en divers endroits,
- Une fontaine de cristal posée sur un plateau de noyer,
- Deux plans géométriques du domaine et une carte des Etats ecclésiastiques en Italie, sur satin de soie,
- Vingt-quatre grands plats percés par un bout avec bouchon servant à faire ajouter le beurre, en belle terre de pipe.

Citons rapidement: commode, sofa, fauteuils, tables de jeu et autres recouvertes de marbre de Sainte-Anne (Belgique) ou de brèche d'Alep, glaces murales, meubles en noyer ou acajou, etc.

La cuisine est aussi abondamment garnie: tables, trépieds, crémaillères, grils, tourne-broche, soufflets, lèches frites, mortiers de marbre, coupe-rets, hachoirs, poissonnière, daubière, tourtière, coquemar etc.

Tableaux et gravures sont surtout appendus aux murs du salon de compagnie: quatre gravures sous verre à cadre doré, signées de Greuze (Tournus 1725 - Paris 1805); une autre gravure sous verre *représentant Pénélope avant la lettre*; des gouaches, un tableau par Antoine François Callet (1741-1823)(24).

A l'époque Roberty possédait son vignoble et l'on y faisait du vin; dans la vinée on compte 3 cuves en bois de chêne cerclées de fer, 20 cornues pour la vendange, et dans la cave 2 foudres de chêne cerclés de fer, avec leur robinet en cuivre, une pompe dite à l'anglaise avec son tuyau de cuir pour emplir les foudres, 19 tonneaux, 6 barriques etc.

La *ménagerie*, près de la maison du fermier, assez importante, est riche de 9 vaches, 5 veaux, 2 forts et grands chevaux, 2 mules, 2 jeunes cochons sans compter la volaille.

Le matériel réservé à l'exploitation agricole comprend 2 charrettes, 2 tombereaux à essieux de fer, 1 aplani-soir pour niveler la terre, monté sur deux petites roues, 3 brouettes, 2 herses dont une neuve à lame de fer, plusieurs charrues montées, des araires, pics, luchets, grands ciseaux pour tailler les haies, 1 rouleau avec cylindre en fonte pour unir les allées...

Le domaine a donc été cédé en 1812 par les Omont à Boniface Roux. Après son décès ses héritiers le font vendre sur adjudication par ordonnance du tribunal civil de Marseille du 13 août 1816 au prix de 110.000 francs.

Il est acheté par Léopold, Augustin, Jean Joseph d'Ainesy, marquis de Montpezat, colonel d'Etat major, chevalier des ordres de Saint Louis de France, de Sainte Anne, de Saint Vladimir, de Saint Georges de Russie et du mérite militaire de Prusse, qui habite rue de Grenelle à Paris.

Une fois de plus, Roberty ne garde pas son acquéreur qui revend le 17 septembre 1821 à Joseph César Thomas, négociant, et à Charles Guillaume Jacques Thomas frères, pour 75.000 francs, somme fort modeste si l'on en juge par l'objet de la transaction (25).

- bâtiment de maître, cour, caves, écuries, remises, grenier à foin, serres et autres bâtiments ou dépendances,
- bâtiment pour les messageries avec les écuries, remises, caves, grenier à foin, hangars,
- jardins fruitier et potager, allées, bois de chênes blancs et verts, bosquets, terres labourables, vignes, vergers d'oliviers.
- un autre bâtiment dit *la maison du garde*, qui existe toujours, est en bordure du chemin de Vedène.

Roberty, qui couvre 76 hectares d'un seul tenant et sans enclave, est limité par la route de Carpentras, quelques terres que les Thomas possédaient à la limite d'avec Vedène et qui viennent s'y ajouter (c'est à dire le Paradou et prés alentour); le canal de Vaucluse, le chemin de Vedène et la terre de Cassagne, confrants identiques de nos jours!

Les Thomas appartiennent à une vieille famille avignonnaise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle on rencontre Claude Guillaume Thomas, notaire, qui, de son mariage avec *dame Marguerite Thérèse d'Astier*, a au moins un fils: Jean Joseph Ignace Louis, né en 1757, qui va poursuivre des études de peinture à Rome, mais les délaissera pour se consacrer à sa carrière de magistrat (26). Il y réussira parfaitement.

Le 6 ventôse an XI (7 mars 1803), substitut du procureur général près le tribunal de la cour criminelle de Vaucluse, il achète de Félix Balbis Berton de Crillon, et en copropriété avec les sieurs Boulard et Deleutre, l'hôtel particulier de cette famille, sis au 7 rue de la Masse (27). Quelques mois plus tard, Boulard revend sa part à Deleutre puis, en avril 1818, Thomas achète celle de Deleutre et se trouve propriétaire de l'ensemble (28).

De son mariage avec Marie Rose Hugues, également avignonnaise, il a deux fils: Charles Guillaume Jacques, né en 1787 et Joseph César, né à l'occasion d'un déplacement à Malaucène en septembre 1790.

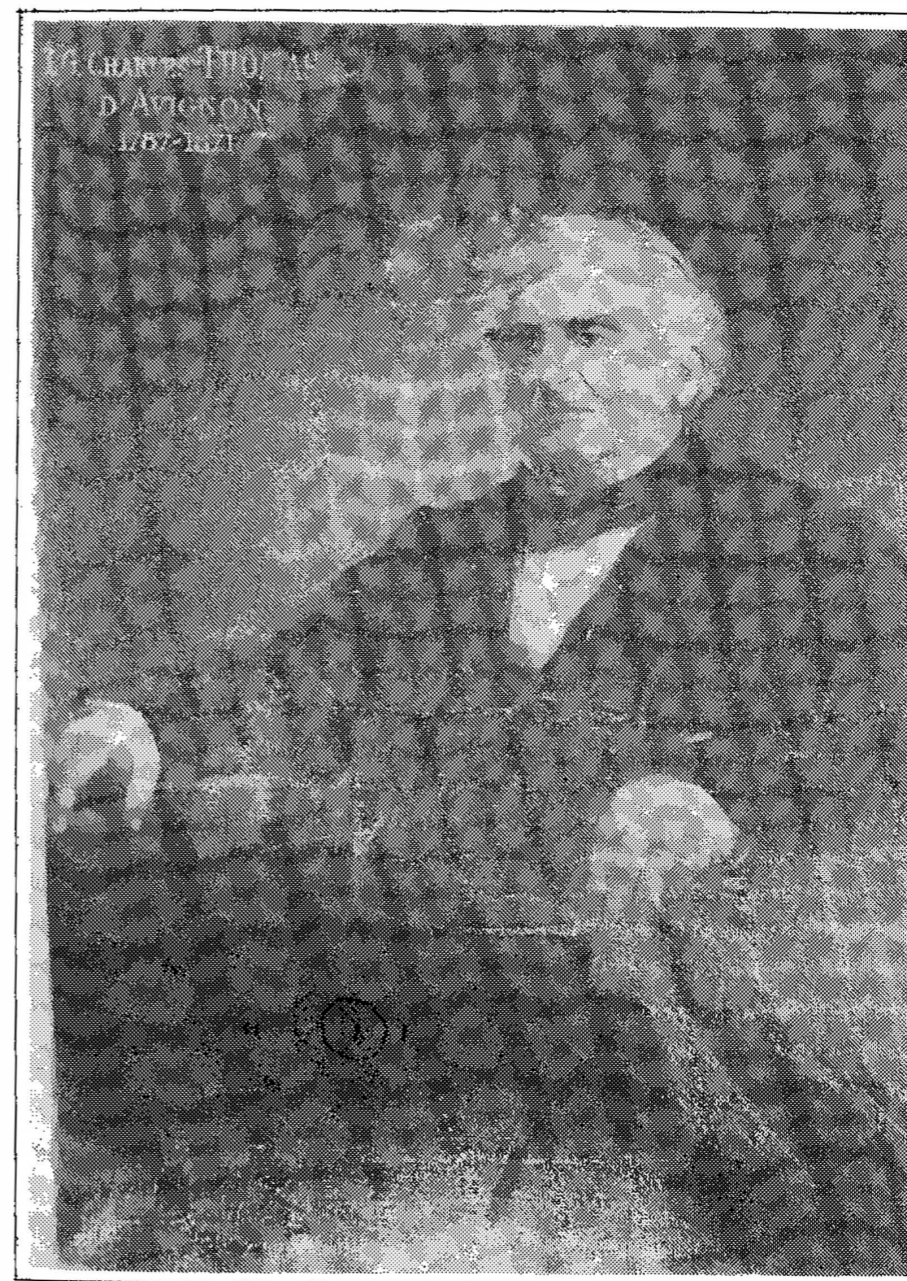
Ce dernier, négociant comme son aîné, et de plus juge au tribunal de commerce, décèdera relativement jeune le 21 avril 1834 en Avignon. Son décès explique pourquoi Charles présidera seul aux destinées des affaires industrielles et de Roberty.

La personnalité de Charles Guillaume mérite que l'on s'y arrête.

D'après un document conservé aux archives de Roberty, doué d'une grande

intelligence, il se serait jeté dans le commerce et l'industrie dès l'âge de 13 à 14 ans. On dit même qu'en 1804 (il avait 17 ans) il aurait créé au Paradou un moulin à ouvrir les soies, mais au même moment, sur le dénombrement de 1790-1804 son père, Jean Joseph Ignace Thomas est porté comme exerçant le métier de fileur de soie (29).

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en mai 1809 les époux Thomas contribuent à l'établissement de Joseph César (22 ans) et de Charles Guillaume (19 ans) et que le premier, en juillet 1810, au moment de son mariage avec Claire Marie Thérèse Hugues (une cousine?) est qualifié de marchand de soie (30).



Charles Guillaume THOMAS, mécène du Pontet véritable maître d'oeuvre du domaine (photo J.L. Seille).  
( tableau conservé à Roberty )

Le 20 novembre 1843 une ordonnance royale lui permet d'établir une usine d'acide sulfurique au Paradou (31); en 1862 il crée à la Grangette un atelier muni d'une machine à vapeur destinée à mettre en mouvement 50 tours à filer la soie et à fournir la vapeur pour chauffer l'eau de 50 bassines (32). L'an d'après il obtient de pouvoir installer deux chaudières et un séchoir pour sa fabrique de garancière du Paradou (33). En 1869 il demande l'autorisation d'établir une filature de cocons à la Grangette qui existe depuis 3 ans...et qui se trouve alors à 1 kilomètre de toute habitation(34).

En même temps qu'il fait prospérer ses industries, Charles Thomas conduit un vaste programme de fertilisation de ses terres (qu'il porte à plus de 200 hectares) en les asséchant au moyen de canalisations souterraines qui existent encore, mais aussi en créant tout un système d'irrigation à travers son domaine. Actuellement, canaux, filioles, roubines, fossés ne parcourent pas moins de 33 kilomètres à travers Roberty.

En 1852 Charles fait partie du Conseil municipal d'Avignon. C'est à ce moment là qu'il offre à la ville le terrain nécessaire à l'érection de l'église du Pontet.

Trois ans plus tard on le retrouve en tant que membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce, mais aussi de la Banque de France.

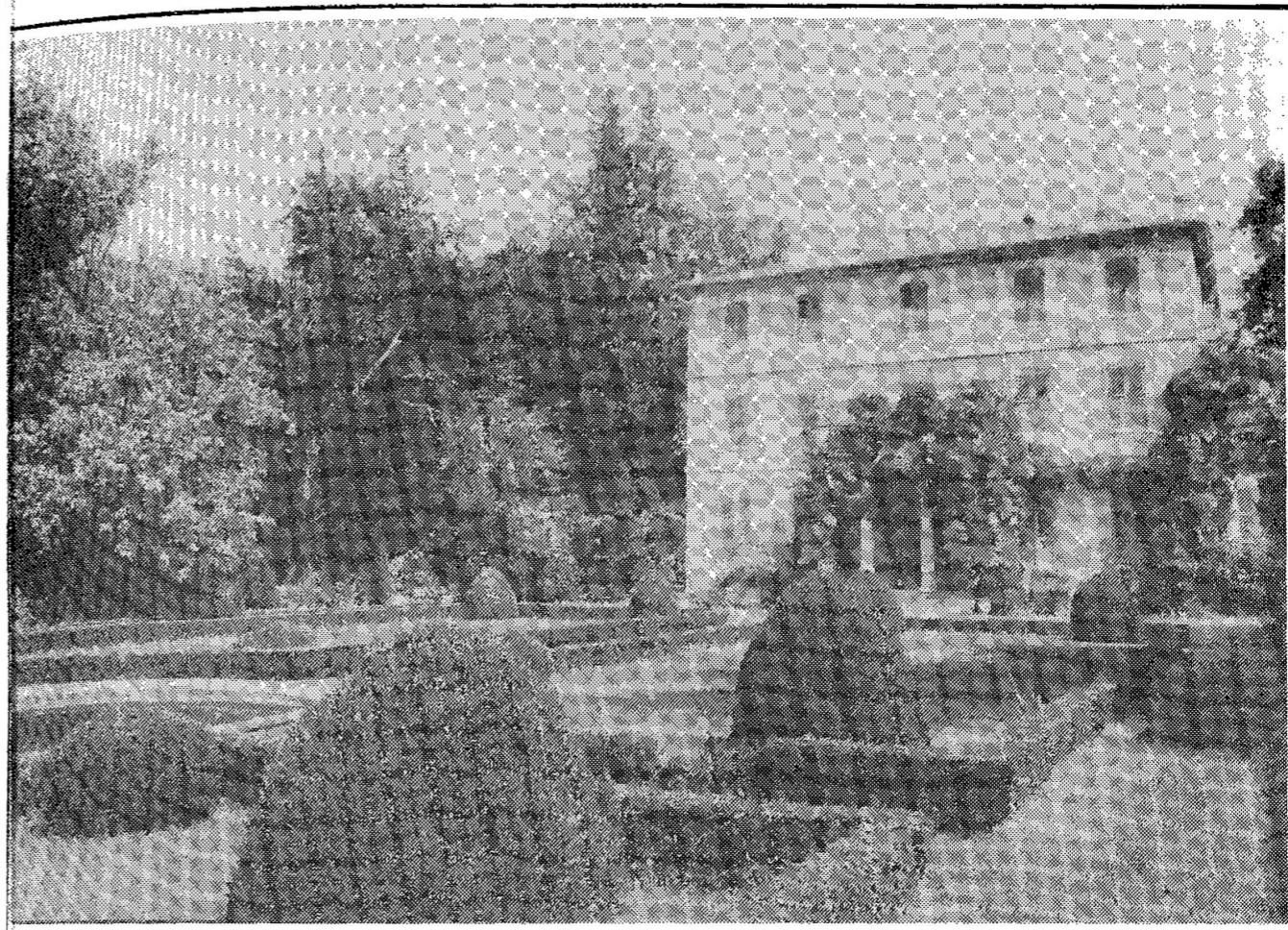
Il est vraisemblable que, dès l'achat de Roberty effectué (1821), les deux frères firent apporter quelques aménagements pratiques au château, construit au siècle précédent; c'est ainsi qu'ils agrandirent les fenêtres du rez-de-chaussée dont le sol fut surélevé, et que le péristyle à colonnes fut mis en place. Il supporte, au niveau du premier étage, une petite terrasse desservie par l'antichambre dont la baie fut, à cet effet, transformée en porte-fenêtre.

L'aile qui prolonge le corps principal fut également transformée.

Carle Vernet, fils de Joseph, un intime de Charles Thomas paraît-il, avait exécuté sur commande une oeuvre de taille pour impression sur papier peint: *La chasse à Compiègne*.

Les Thomas la font appliquer sur les murs du grand salon. C'est maintenant l'une des cinq à exister dans le monde, dont une en particulier au Musée Métropolitain de New-York et une autre au *South Kensington* de Londres, qui n'en possèdent que de modestes parties.

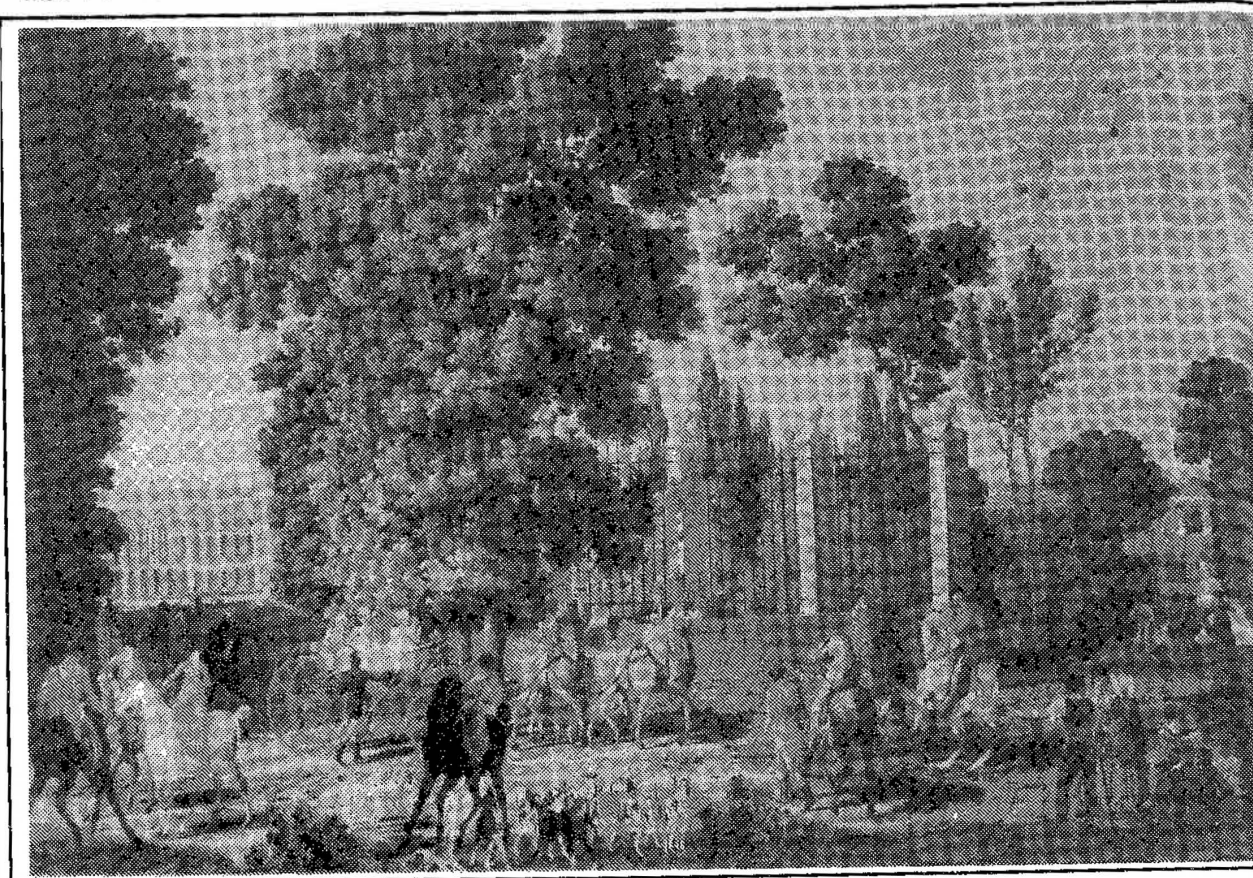
A Roberty, par une chance inouïe, la scène est restée intacte et complète avec des teintes aussi fraîches qu'aux premiers jours (classée monument historique).



Le chateau et son parc (photos R. Bailly)



La tradition familiale assure que Carle Vernet vint poser lui-même ce panneau peint



"La Chasse à Compiègne" par Carle Vernet. Un panneau du grand salon.

En dépit de tout ce faste, Roberty reste la résidence secondaire de Charles qui habite à la maison paternelle de la rue de la Masse.

Là, naîtront ses cinq enfants, dont un seul garçon: Joseph Louis Charles Pierre (5 janvier 1829).

Vers la fin de 1871, Charles Thomas, chevalier de la Légion d'honneur qui pendant 30 à 40 ans ne s'était jamais couché avant minuit ni levé après quatre heures, lui qui ne connaissait jamais les fêtes, si ce n'est celle du travail, Charles Thomas donc, est obligé de s'aliter à la suite d'un froid.

A l'époque, Roberty abrite une ambulance, lisons un hôpital, pour les blessés de la guerre qui s'est achevée en début d'année; le docteur Pamard, descendant de celui qui autopsia Polier et accoucha sa veuve, est aidé dans sa tâche hospitalière par les soeurs de la Corde; l'une d'entre elles est dépêchée auprès du malade...

Le 24 décembre il décède en dépit de soins attentifs. Il avait 84 ans.

Ses biens passent alors à Joseph, son fils, qui poursuivra l'oeuvre entreprise tant sur le plan industriel que pour la mise en valeur du terroir pontétien, ou la survivance de l'hippodrome, tout comme le fera Pierre, son petit-fils, après 1909.

Mais Roberty n'a pas été à l'abri des conséquences du second conflit mondial; le domaine est occupé par des troupes allemandes de l'unité 35070, du 18 août 1943 au 24 1944, c'est à dire jusqu'à la veille de la libération d'Avignon et de la région (35).

Sur des renseignements erronés, il est bombardé, les alliés supposant qu'un Etat-major était installé au château; heureusement celui-ci ne fut que légèrement endommagé, sans doute par le souffle de bombes tombées à proximité.

En partant, les Allemands qui y résidaient emportèrent *en souvenir* de belles pièces en véritable Moustiers, des photos de chevaux célèbres dans le monde des courses exposées dans un petit salon!

\*

\*\*

Roberty est surtout connu pour son hippodrome.

D'après certains, Charles Thomas aurait aménagé ce terrain et aurait fondé en 1886 la Société hippique d'Avignon dont il aurait assuré la présidence.

Ces affirmations sont en partie contredites par les textes, mais ce qu'il y a de certain c'est que Thomas et un groupe d'amis s'amusaient à courir entre eux et, pour reprendre l'expression de Madame Sabine Charles-Roux, sur une *vague piste entourant des carrés de choux et de légumes...*; d'autre part la Société hippique d'Avignon, dont le titre exact était *Société hippique de la région du Sud-Est*, avait été fondée en novembre 1853. Ses manifestations eurent lieu dans la plaine des Angles jusqu'en 1867, car en 1868, les courses furent transférées au Pontet, sur le terrain que l'on connaît, approprié et agencé, loué, comme il l'est encore de nos jours, à la Société (36).

Le Président en a toujours été le préfet, du moins au siècle dernier et Charles Thomas ne figura pas parmi ses dirigeants. Par contre son petit-fils Pierre qui s'intéressa à ces journées hippiques, fut longtemps commissaire au courses.

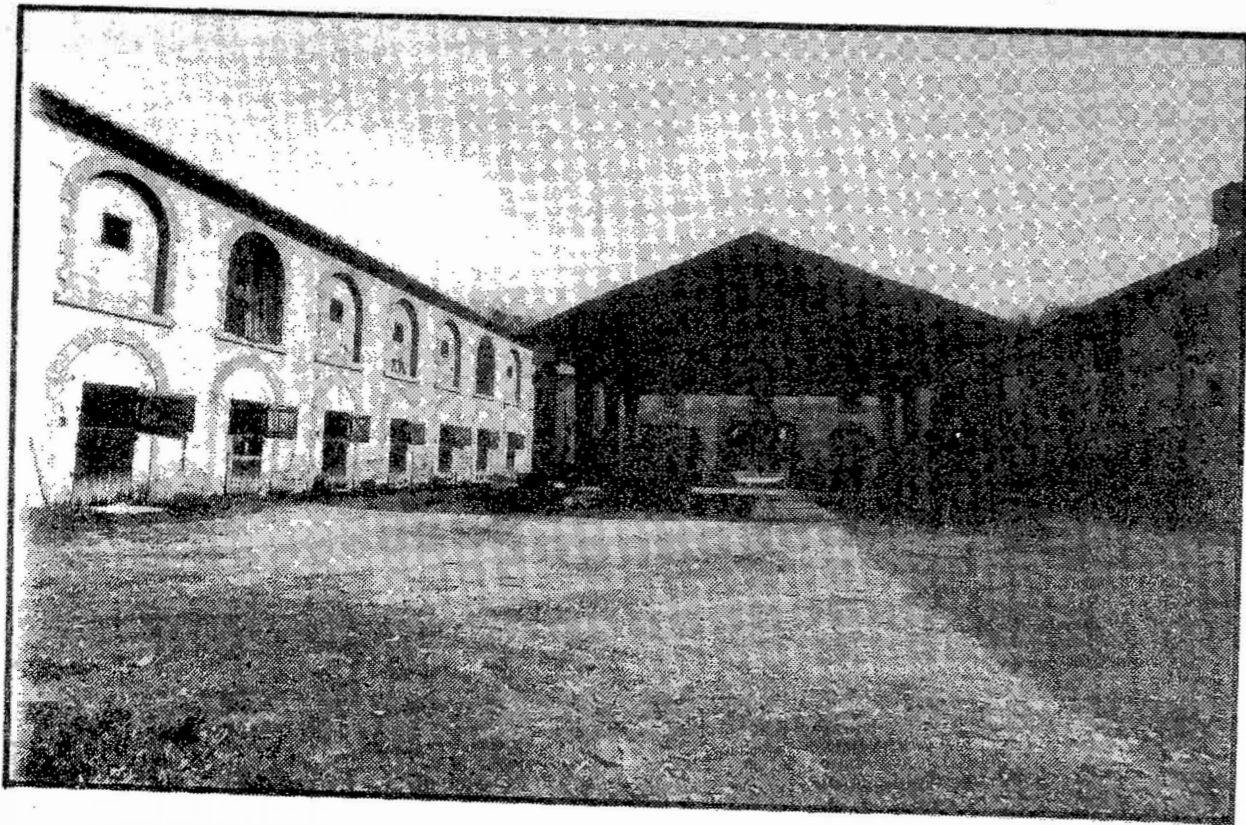
Le 17 février 1943 le terrain de courses, les écuries et la maison dite de *Font Rose*, sont réquisitionnés pour les besoins de la Wehrmacht et sur-



tout de ses officiers.

On sait que ceux-ci pratiquaient l'équitation; le général Felber, chef d'Etat-major de la XIX<sup>e</sup> armée par exemple, faisait du cheval tous les matins au manège de la caserne de Salles d'Avignon (démoli fin 1986) (37).

Sur les vingt boxes, treize sont alors occupés, ils le seront jusqu'au moment de la retraite.



Les stalles des écuries (photo J.L. Seille).

Dans un cadre unique en France, rappelant un peu les terrains de courses britanniques, avec ses allées fraîches et accueillantes, sa pelouse verte et reposante à souhait, Roberty maintient une tradition plus que centenaire.

Souhaitons que l'avenir le préserve de tout outrage pouvant le défigurer en lui faisant perdre ce que des générations ont mis tant de temps, et avec amour, à créer.

\*

\* \*

En terminant nous tenons à rendre un respectueux hommage de gratitude à Madame Sabine Charles-Roux, descendante directe des Thomas qui, en toute simplicité, nous a ouvert toutes grandes les portes de Roberty, ce haut-lieu de notre histoire contemporaine, ainsi que celles de sa prodigieuse mémoire, facilitant ainsi, et grandement, notre tâche.

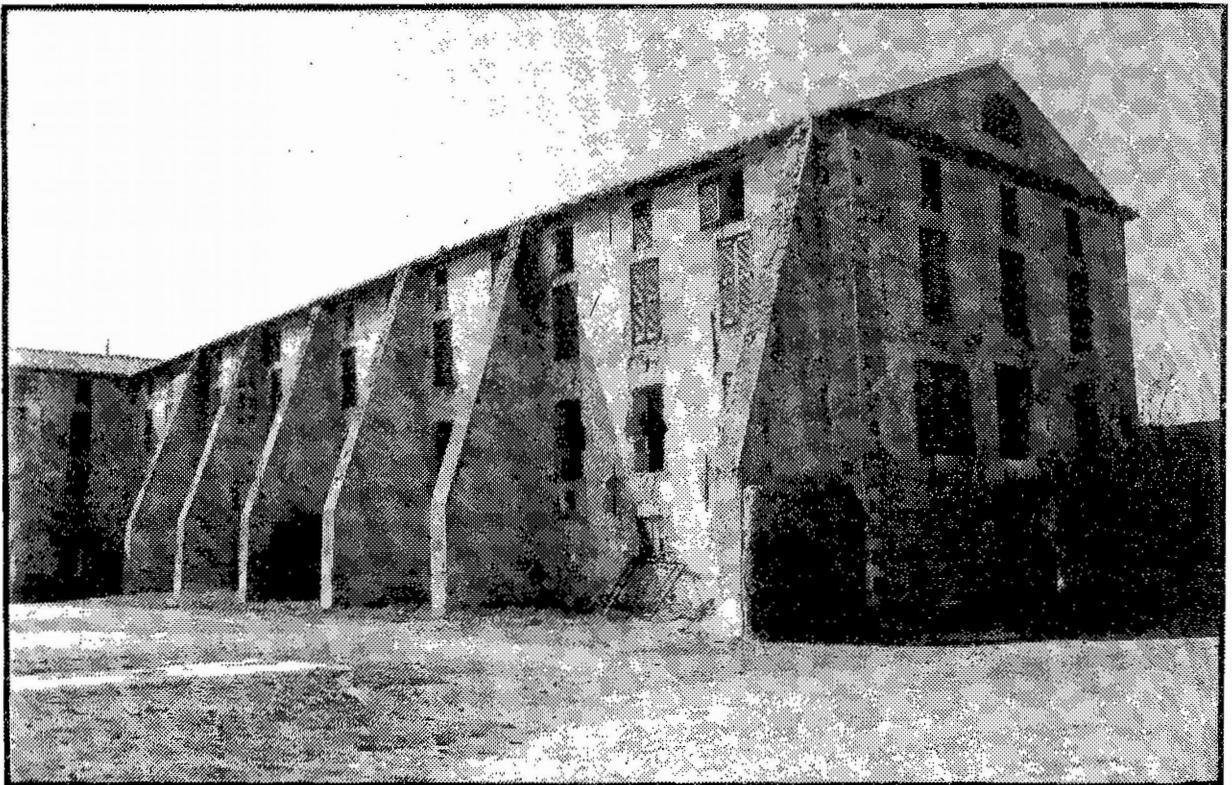
Nous lui associerons M. Jean Pierre Locci, documentaliste aux Archives de Vaucluse, qui nous a fait bénéficier de ses connaissances pour orienter certaines des phases de cette longue enquête, et M. Jean Luc Seille pour ses intéressants clichés.

Nous regrettons par contre de n'avoir pu compléter cet historique du prix-fait (lisons: devis) du château dont nous savons qu'il existe, mais que nous n'avons pu retrouver parmi les centaines de volumes du fonds notarial conservé aux Archives départementales.

#### BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Arch. Dép. de Vse. Chapitre métropolitain. G.540 fol.3.
- 2 - Id. G. 543 fol.86.
- 3 - Id. Fonds de Beaulieu (notaire Gollier)-vol.915 fol.462.
- 4 - Id. Fonds Vincenti (notaire Gollier). Vol.1160 - 14 novembre 1703.
- 5 - Id. G.549. fol.303.
- 6 - Id. Fonds Vincenti (notaire Gollier) vol. 1186 fol 454 V<sup>o</sup> et vol.1178 fol. 688.
- 7 - Id. Fonds Vincenti (notaire Gollier) vol. 1187 fol 180/310 - 532 V<sup>o</sup> - 643 - 701 - vol.1188 fol.147, etc.
- 8 - Sur les actes on ne lui donne pas la particule mais lui-même signe en l'utilisant.
- 9 - Arch. Dép. de Vse. Fonds Vincenti (notaire Cathelany) vol 638.
- 10 - Epopée mise en scène par Peter Brooks et présentée en 1985 dans le cadre du festival d'Avignon dans une carrière ouverte de Boulbon...Le spectacle a duré toute la nuit...
- 11 - Le Mahabarata et le Bhagavat du colonel de Polier. Paris - Gallimard. 1986 p.27.
- 12 - Adrien Marcel: Histoire des anciens hôtels d'Avignon: l'hôtel Bouchet. Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes. 1970 p.22.
- 13 - Archives municipales d'Avignon aux Arch. Dép. de Vse. D2 - 1 - 2.
- 14 - Charpenne: Episodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat. Avignon, Guigou 1901 T.III p.229.
- 15 - Cette cave existe encore, en contrebas de la cuisine qui a conservé tout son aspect ancien
- 16 - Arch. Dép. de Vse. Etat-civil. Décès enregistré le 19 ventôse an III.
- 17 - Charpenne. Supra.
- 18 - Arch. Dép. de Vse Etat-civil: Avignon. Naissances an III.  
Pierre Polier prit part aux dernières campagnes de la grande armée française. Créé comte par Charles X en 1827, il alla s'établir en Russie où il devint chambellan et maître des cérémonies de la Cour. Il est mort à Saint-Petersbourg en 1830 (Charpenne. supra).  
Les descendants du colonel de Polier sont maintenant installés en France après avoir été spoliés, à la fin de la seconde guerre mondiale, en Allemagne de l'Est.
- 19 - Seuil, Madame Polier pouvait se permettre de faire graver un cadran solaire au niveau du premier étage et il est daté de cette année là.  
En 1804, Madame Polier ne figure pas dans le dénombrement de la ville Arch.Dép. de Vse. 6 M 43.

- 20 - Ou l'on voit que la biographie de Polier (Dumezil. supra p.28), rédigée par sa cousine, compte des affabulations, c'est qu'elle parle des filles du couple Polier alors qu'il n'a eu que deux garçons.
- 21 - Arch. Dép. de Vse. Fonds Vincenti (notaire Blaze). Vol. 2187 N° 28.
- 22 - Id. Fonds Pradon (notaire Pontanier) vol. 1402 N° 133.
- 23 - marbre Bardiglio, d'origine italienne.
- 24 - Prix de Rome 1764. Académicien en 1780, qui a réalisé plusieurs portraits de Louis XVI.
- 25 - Arch. Dép. de Vse. Fonds de Beaulieu (notaire Poncet). Vol. 1912-17 septembre 1821.
- 26 - Alain Maureau: Le département de Vaucluse de Marengo à Waterloo. I<sup>o</sup> série-Avignon 1979p.83
- 27 - Arch. Dép. de Vse. Fonds Charasse. vol 2222 n°65.
- 28 - Id. Fonds Martin (notaire Pons) vol.1339. 22 avril 1818.
- 29 - Id. 6 M 43.
- 30 - Id. Fonds Martin (notaire Roland) Vol. 1375, acte 162.
- 31 - Id. 5 M.82.
- 32 - Id. 5 M.81.
- 33 - Id.
- 34 - Id. 5 M.82.
- 35 - Id. 24 W 24.
- 36 - Id. 7 M. 101.
- 37 - Robert Bailly: Histoire d'Avignon et des Avignonnais pendant la dernière guerre. Avignon. 1939 / 44. Edit. A. Barthélemy. 1986. p. 108.



Ancienne usine à garance, ou filature de cocons aux allures de couvent abandonné, à Roberty (photo J.L. Seille)